

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 3 (1932)

Heft: 6

Artikel: L'utilisation des bois jurassiens

Autor: H.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ges, unification des prix de façonnage, de voiturage, possibilité de documentation rapide, discussion d'intérêts communs, etc.

Que l'atavisme des bourgeois pour la gérance de leur bien soit mis intelligemment au service de l'intérêt général. Gardons intact le patrimoine légué par nos prédecesseurs, mais utilisons-le pour le bien de tous.

...

L'utilisation des bois jurassiens

La forêt jurassienne est un facteur des plus importants de l'économie générale de notre pays. Elle représente une fortune considérable qu'il serait utile de faire connaître davantage. Il suffit d'examiner la carte de notre contrée pour se rendre compte de son rôle dans la vie de notre coin de terre. Nous désirons voir dans cette revue, qui ne traite que de nos intérêts généraux, le tableau comparatif de nos estimations forestières, propriétés de l'Etat, des communes et des particuliers ; à côté, il faudrait faire figurer le coût des exploitations, celui du travail de conservation de cet immense domaine, puis la liste des industries qui en dépendent. Nous espérons que nos organes forestiers, certainement renseignés, voudront bien donner suite à notre vœu.

Il nous est tracé comme programme une toute petite partie de cette grande question : « l'utilisation des bois jurassiens ».

Nous diviserons notre exposé en quatre parties principales, réglées par les essences de nos forêts : le sapin, le hêtre, le chêne et les bois divers.

La première est la plus importante. L'industrie actuelle semble en tirer la quintessence. Innombrables sont les scieries qui débitent toutes les parties essentielles du sapin. Il existe presque une installation par village, souvent deux et même davantage. Chacun connaît cette exploitation pour l'avoir vue de près ou de loin. Personne n'ignore l'importance des capitaux investis dans ce domaine. Une grande expérience paraît régner dans ce milieu et vous serez mal accueillis de montrer que des améliorations sont nécessaires, que tout ne marche pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'Etat, les communes estiment devoir conserver leur autorité indiscutable. Les scieurs déclarent qu'ils connaissent bien ce qui se fait ailleurs, mais qu'il est impossible de rien changer chez nous. Quand les bois se vendent bien, chacun est satisfait ; si l'on a pas le rendement maximum, cela paraît une bagatelle, puisque tout va.

Vient la crise ! Il est évident qu'il est trop tard d'agir. Le bouleversement en une année ou deux de méthodes qui ont des siècles est difficile et coûteux. Il faudrait entrer dans les détails pour permettre à chacun de juger. Cela dépasserait de beaucoup le cadre qui nous est assigné.

Nous voulons simplement mettre le doigt sur la question.

Que font nos industries de ce sapin ? La majorité des scieries achètent, au mieux, la plus belle coupe, au prix le plus favorable, pour transformer nos bois : en charpente premièrement, c'est-à-dire en bois équarris aux dimensions déterminées par la construction ; deuxièmement, en planches, en madriers, en plateaux, en carrelets donnés surtout par les à côtés, par conséquent de choix insuffisant pour les travaux de menuiserie et de parquerterie. Troisièmement, la scierie cherche à retirer le plus d'avantage possible de sa vente, débite dans les premières billes, d'un choix supérieur, la menuiserie brute et la planche pour la parquerterie et la boiserie.

Il nous a suffi de dire ce qui se passe pour exprimer ce que nous devrions faire : Certains scieurs sont spécialisés dans la charpente ; ils ne désirent acheter que les bois les plus propres à ce but ; d'autres auront beaucoup d'écoulement dans le commerce du bois de menuiserie, et enfin quelques-uns fabriquent exclusivement de la parquerterie.

Les premiers qui seront assurés de recevoir les longues pièces de fort volume, donnant le moins de déchets possible, paieront certainement davantage la partie de ces bois qui les intéressent, s'ils ne sont pas obligés de charger leur exploitation par d'autres produits qu'ils préfèrent laisser aux voisins. Les scieurs qui pourront satisfaire leur clientèle citadine de menuiserie régulière, bien choisie, pourront se permettre d'offrir pour tel lot des conditions particulières. La parquerterie, qui a le débit assuré pour certains bois, est exactement dans la même position. Si cette dernière doit enlever ce qui fait l'affaire des premiers, elle fait la concurrence à ses collègues, elle charge son entreprise et diminue ses moyens.

On a prétendu que nos forêts étaient dans l'impossibilité d'arriver à rivaliser avec celles des cantons du sud. C'est dénigrer trop facilement nos bois sans avoir examiné la question. Mais pour la résoudre, il faut que tout le monde soit d'accord, surtout en ces temps difficiles où nous vivons : le forestier avec les autorités et avec l'acheteur.

Il est inutile de battre monnaie sur une possibilité, car c'est l'industriel qui en pâtit, et il y a le bilan au bout ! L'accord amènerait une augmentation certaine dans le porte-monnaie de tous, à condition que tous ne voient pas là qu'un simple marchandage. Nous en appelons à la Direction forestière d'un canton voisin qui a déclaré en son temps, après avoir adopté l'assortiment, que le principe lui a rapporté plus de fr. 500.000.— d'une seule année.

Voilà pour le sapin. La place nous manque pour parler d'autres points essentiels : des choix, de l'épicéa ou sapin rouge, de l'abies ou sapin blanc. Il faudrait aussi discuter de l'aménagement, de l'abattage, des transports, etc.

Nous avons laissé de côté la question des bois à papier, celle des bois de chauffage, de l'emploi des écorces. Nous indiquons pourtant, en passant, la création d'une nouvelle utilisation dans notre contrée. A Tavannes, la scierie de La Dout fabrique les contre-plaqués, et pour cela on emploie des bois de toutes dimensions et particulièrement les bois à papier.

Passons au fayard. Cette essence est la plus importante après le sapin. La vente principale se fait pour la traverse. Quelques belles billes sont mises de côté pour la menuiserie et se sciennent en épaisseurs diverses. On fait du 18 mm. pour les doublures plaquées, du 30 mm. pour le charronnage et le meuble. Les 40, 50, 60, 70 et 100 mm. vont au tournage et aussi au charronnage.

La parqueterie a abandonné le fayard naturel presque complètement, ensuite du danger qu'offre ce bois dans nos constructions modernes trop hâties. Il est cependant faux de déclarer que notre hêtre jurassien ne convient pas à la parqueterie. Il ne manque que deux choses : le débit et l'assortiment. Il faut, il est vrai, suivre l'exemple de deux industriels, nos voisins, qui n'ont pas regardé à établir l'étuve. Sans étuve, même dans le meuble, il n'y a que difficultés et pertes. Le hêtre jurassien est un peu plus nerveux que le hêtre de Slavonie. L'étuve vient le corriger, et permet un emploi très important de cette essence. Examinez quelle ampleur ces deux installations ont prise depuis une année qu'elles sont en fonctions.

Si les autorités forestières et civiles voulaient s'intéresser à ce travail, nous avons la certitude que la consommation du hêtre augmenterait très sensiblement dans notre Jura. Non seulement par l'emploi dans nos deux parqueteries, celle de Bassecourt et celle des Breuleux, mais par celui dans toutes les menuiseries du centre qui abandonneraient bien rapidement leurs approvisionnements étrangers.

Le chêne est surtout fourni par l'Ajoie. Il est évidemment trop nerveux pour concurrencer les bois étrangers, mais là il y a tout de même une grosse exagération qui vient aussi du même principe d'exploitation. Sans discuter, cette essence jurassienne fera de meilleures traverses que des parquets. Pourtant, combien de pièces qui iraient avec avantage vers la parqueterie, vont aujourd'hui aux C. F. F.? Le plus fort c'est que l'on veuille que la parqueterie absorbe les à côtés des traverses.

Une simple réflexion indique l'anomalie. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, et ce n'est pas en réclamant des droits d'entrée que l'on résout la question. L'architecte suisse est bien préparé, il est consciencieux ; aussi ne l'entend-il pas de cette façon.

Il faut rendre hommage aux industriels (Glovelier et Boujean) qui ont su s'adapter aux exigences de nos C. F. F. et qui

permettent ainsi l'emploi de la plus grande partie de nos chênes. Mais voyons si nous ne pouvons pas augmenter ce patrimoine pour l'avantage de la forêt en premier lieu, et sans nuire aucunement à la qualité de la traverse. Nous laissons pour la quatrième partie la question du débit du chêne pour la menuiserie et la tonnellerie. Ce quatrième chapitre est le plus délicat de notre programme. Il s'agit de stock et qui parle de stocker laisse entendre qu'il y a des risques et de grosses surprises. Le commerce des bois bruts devrait être décuplé chez nous. Nous devrions être les principaux fournisseurs de nos métropoles suisses.

Pour y arriver, il faut la régularité, le choix et il faut pouvoir disposer de capitaux excessivement importants. Pourquoi faut-il que ce soient des maisons étrangères qui possèdent les plus grands chantiers suisses, et qui viennent sur place acheter à très bon marché des bois qu'elles revendent à gros bénéfices ? Pour quelles raisons admettre ces intermédiaires coûteux, quand le Jura pourrait s'imposer très rapidement ? Pourquoi faut-il que les menuisiers, les charrons, les tonneliers romands qui viennent de Genève, Lausanne, Sion, soient obligés de passer par Zurich ou Bâle ?

Les métallurgistes suisses absorbent une quantité considérable de chêne, de hêtre, d'érable, de peupliers, de frêne, d'alisier, etc. Les fabriques de meubles, de fenêtres et de portes de la Suisse allemande ignorent complètement notre contrée et croient que nous ne possédons pas les essences nécessaires. Il est facile de comprendre qu'un tout petit scieur ne peut pas immobiliser une fortune pour posséder cette régularité de rigueur. Vous voyez certainement, sans que nous insistions davantage, qu'il suffirait d'une organisation et d'une entente pour améliorer de beaucoup notre situation.

Nous terminerons en indiquant la contradiction qui existe actuellement dans nos ordonnances fédérales pourtant édictées en collaboration avec les différents corps nationaux intéressés. La Confédération a voulu protéger la forêt et pour cela, elle donne aux fournisseurs étrangers des permis d'importation. Pour quelles raisons ces autorisations sont-elles accordées non pas à ceux qui emploient les bois, mais à des marchands qui ne sont que des intermédiaires ? Il serait logique aussi, pensons-nous, que les premiers intéressés disposent de ces pièces et surtout que l'on exige, puisque l'on veut protéger la forêt, que ces mêmes courtiers fournissent la preuve qu'ils achètent dans le pays une quantité égale de marchandises suisses.

Nous n'insisterons donc pas davantage ; si l'on veut augmenter l'emploi de nos bois, il faut une collaboration complète entre le producteur et l'industriel et cette entente doit commencer à l'origine, c'est-à-dire dès l'abatage.

H. M.